

2S COURSES
SARL au capital de 5 000.00 €
3, Rue Dolorès Ibarruri
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 833 932 833

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 24/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 10 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société sur convocation du Gérant en date du 17/03/2025.

L'assemblée est présidée par Mme BELKEBIR Samira en qualité de gérante associée

Le Gérant constate que les associés sont présents,

à savoir :

Mme BELKEBIR Samira (propriétaire de 600 parts)
Mme BENZERDJEB Fatma (propriétaire de 200 parts)
M. GUENFOUD Sidi Mohamed (propriétaire de 200 parts)

Total des parts présentes: 1000 actions soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare rappeler que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant.

- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 30/06/2023 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Fait à Bobigny, le 24/03/2025

Mme BELKEBIR Samira



M. GUENFOUD Sidi Mohamed



Mme BENZERDJEB Fatma

